



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Malika FABJAN, Dany PETRIS
	MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Cyril RUCHONNET, Walther RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s Absent-e-s	Marie-Agnès DOUGOUD Martin STAUB
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

- 1** **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024**
- 2.** **Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2025**
- 3.** **Proposition du Maire d'ouvrir un crédit de CHF 35'900.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements**
- 4.** **Proposition de dérogation à l'indice d'utilisation du sol concernant le projet de 4 maisons villageoises sur la parcelle N° 10'208, située dans la zone 4B protégé de Soral, sise au 12 route de Rougemont à Soral**
- 5.** **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 1'000'000.- à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet de Musée de la bande dessinée**
- 6.** **Communications de l'exécutif**
- 7.** **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024

M. Fabjan, Page 4, 6290 Transports publics, bas de page : «...subvention selon directive commission développement durable ». Puis **haut page 5** : « ...recours contre la gratuité des TPG... », Puis **page 6, M. Fabjan** : « ...nature avec une rue à... et encore **Page 8, 1^{ère} ligne** : « ...l'extinction de l'éclairage public cantonal... »

Avec ces corrections, le PV est validé à l'unanimité.

2. Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2025

N. Hafner propose de lire le DECIDE de la délibération N°4, avant de passer au vote.

La délibération N°4 relative au budget de fonctionnement annuel 2025 est approuvée à l'unanimité.

3. Proposition du Maire d'ouvrir un crédit de CHF 35'900.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

N. Hafner propose de lire le DECIDE avant de passer au vote.

La délibération N°5 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 35'900.- destiné au FIDU est acceptée à l'unanimité.

4. Proposition de dérogation à l'indice d'utilisation du sol concernant le projet de construction de 4 maisons villageoises sur la parcelle N° 10'208, situé dans la zone 4 B protégé de Soral, sise au 12 route de Rougemont à Soral

N. Hafner propose de présenter brièvement le dossier avant le vote.

L. Weiss informe d'une demande d'autorisation préalable reçue pour la construction de 4 maisons villageoises à la route de Rougemont 12, avec les plans et documents annexes, accompagnés d'une demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (IUS) porté à 1,23%.

B. Fontaine précise avoir pu prendre connaissance que brièvement du dossier et rappelle que selon le règlement communal l'IUS est fixé à 0,35, il s'agit donc d'une demande de dérogation de 3 à 4 x plus que celui-ci. Mais s'agissant d'une demande préalable, la commune va demander des précisions sur plusieurs éléments de ce projet *avant* de se prononcer sur le projet. Des éléments d'amélioration seront notamment demandés par la commune (implantation du projet par rapport à la rue, gestion des déchets, parkings, ...) avec pour but de donner un préavis, avant de se prononcer sur la densité pour donner l'opportunité à tous les services de s'exprimer et de donner leurs recommandations. Il propose donc d'ajourner le vote de ce jour et de demander des compléments.

J.-M. Dunand rappelle que la densité ne se résume pas à un chiffre si on prend en compte qu'un bâtiment va être démolé et remplacé. Néanmoins plusieurs éléments devront être éclaircis comme l'absence de containers déchets sur le plan, avec l'impact potentiel sur la vie quotidienne des habitants. De plus, il faudra aussi analyser l'impact sur le bâti, les espaces verts et la mobilité et stationnements. Donc beaucoup d'aspects à préciser, y compris sur l'architecture. D'où la proposition de surseoir au vote sans envoyer un signal négatif, mais inviter à modifier le projet et prendre connaissance de la réaction des autres services.

R. Florez explique que d'habitude dans ce genre de projet les architectes viennent nous voir à la Mairie pour exposer leur projet et prendre connaissance de nos réactions afin de revoir les éléments à discuter avant de revenir avec une demande plus formelle. Cela n'a pas été le cas ici. Il a donc été jugé important de ne pas décider tout de suite en s'appuyant sur un seul élément tel que l'IUS.

N. Hafner demande alors de préciser quelles sont les raisons qui ont conduit à surseoir pour remanier ce projet et tenir compte des éléments tels que les déchets et le stationnement. Ce afin d'éviter de par trop retarder ce projet...

R. Florez pense que c'est la bonne démarche pour régler les points importants de manière fluide et de prendre connaissance des réactions des autres services. Sans retarder exagérément l'avancement de ce projet.

J.-M. Dunand ajoute qu'un report du vote pour demander des compléments a l'avantage de retarder un peu la fin de l'instruction du dossier, de gagner un peu de temps, sans refuser et retarder l'avancée du dossier. Il n'y a donc pas besoin de voter aujourd'hui.

N. Hafner prend acte de la **décision de surseoir en attendant des compléments qu'il faudra transmettre, et ce à l'unanimité.**

5. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 1'000'000.- à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet de Musée de la Bande dessinée**

N. Hafner lit le DECIDE avant de passer au vote.

La délibération N° 5 relative à la décision de l'ACG d'attribuer une subvention de CHF 1'000'000.- pour l'achat de matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du musée de la Bande dessinée est acceptée à l'unanimité.

6. Communications de l'exécutif

L. Weiss informe que la mise en sens unique de la rue des Chavannes s'est arrêtée comme prévu le 26 octobre et les bus ont repris leur itinéraire normal. Il y a eu beaucoup de messages de la population dont une grande majorité pour le maintien de ce sens unique de la part d'habitants du Creux-de-Boisset, aussi bien que de ceux habitant à proximité, mais aussi bien sûr quelques oppositions de la rue du Faubourg, se comptant sur les doigts d'une seule main. Elle mentionne la réaction d'une personne jugeant que le problème n'était pas le nombre de voitures, mais la vitesse de celles-ci. Enfin des habitants du bas de Rougemont, essentiellement 3 agriculteurs, qui se sont plaints de la confusion régnant au croisement route de Rougemont - route des Mangons. Au vu de cette situation et des demandes exprimées, elle propose de réfléchir encore pour savoir s'il ne serait pas plus pertinent de remettre la rue des Chavannes en sens unique dans le sens de la montée, de mettre la rue du Faubourg en sens unique dans l'autre sens, la route de Rougemont continuant à avoir un double flux de voitures, en provenance de Viry et de Saint-Julien. Elle demande donc quel est votre avis en tant que conseil ?

D. Pétris demande si cette proposition est en opposition avec le projet de sécurisation du village ? Réponse : Non.

W. Ruckstuhl relève qu'en tant qu'habitant du Creux-de-Boisset, il a pu constater ce matin une augmentation des véhicules passant depuis que la rue des Chavannes a été mise en bidirectionnel. Il propose de refaire cette expérience à différentes heures. Pour sa part, il est favorable à ce que l'on mette la rue des Chavannes en sens unique et le Faubourg dans l'autre sens.

M. Fabjan propose d'y travailler en commission mobilité mais aussi de faire attention à ne pas se trouver avec trop de boulevards.

S. Battiaz la rejoint sur le fait de rester vigilant, mais l'essai montre que les gens aux Chavannes n'ont pas soulevé ce problème de vitesse. Il n'y avait pas d'aménagements et les gens étaient contents quand même...

B. Fontaine relève que les gens ont été plutôt favorables à cette mise en sens unique, alors que l'on pouvait s'attendre à autre chose... Il est donc favorable à des essais.

N. Hafner propose de lire un court texte qu'il a préparé, avec une proposition :
« Concernant le trafic à Soral, les essais du mois d'octobre ont mis à jour un point très positif : avec de la détermination, nous avons vu qu'il est possible d'apporter des modifications importantes et assez rapides au trafic à Soral. Un arrêté a été pris, une signalisation mise en place et une information communiquée aux habitants.

Par contre, les modifications récentes ont apporté deux points très négatifs : un étalement des nuisances dans tous le village et des tensions manifestes entre les habitants dont les courriers reçus par la mairie sont les témoins.

Il semble évident que de déplacer les nuisances d'un point A à un point B le matin, puis d'un point B à un point C le soir ne règle en rien le problème du trafic à Soral, vous en conviendrez.

Rappelons-nous qu'il y a à Soral quatre routes communales, dont deux seulement sont bordées d'habitations.

En mon nom et au titre de président du conseil municipal, je demande à l'exécutif de dévier le trafic routier en provenance de la douane de Viry, trois heures le matin et trois heures le soir, par le chemin de l'Ancien Château. Ce chemin, remis en état récemment par l'Etat, n'est bordé par aucune habitation et conviendra parfaitement à cette déviation.

95 % de la population sera enchanté par ce nouveau tracé qui, si l'on prend la peine de l'imaginer, n'apportera que des avantages. C'est une solution pleine de bon sens.

Je ne peux espérer qu'une chose : que cette proposition, que je relaie de la part de nombreux habitants, soit entendue par notre exécutif et que celui-ci prenne en compte l'intérêt général, c'est-à-dire celui de 95 % des Soraliens.

Le concept d'intérêt général, exprimé par Jean-Jacques Rousseau dans "Du contrat social" (1762), désigne à la fois le lieu géométrique des intérêts, ici la commune de Soral, et un intérêt propre à la collectivité qui transcende celui de ses membres.

Que notre exécutif transcende donc les réticences de quelques-uns au profit de l'intérêt collectif ! Ce sera un bel hommage rendu à J.J. Rousseau et une extraordinaire bouffée

d'oxygène pour notre commune. Une manière, enfin, très constructive et enthousiasmante de terminer notre législature ».

L. Weiss rappelle qu'elle ne demande pas de valider l'une ou l'autre solution, mais elle souhaite que vous y réfléchissiez et que l'on demande éventuellement un 2^e essai.

M. Fabjan demande dans l'hypothèse d'un 2^e essai de le faire en même temps que les aménagements, ce afin de ralentir immédiatement le trafic et éviter que cela soit porte ouverte dans un sens ce qui amènera à rouler plus vite et oublier que les gens doivent se croiser.

R. Florez explique que les aménagements ne seront pas pour tout de suite et il explique qu'il y a une forte demande pour pérenniser cet essai, mais il faudra du temps, alors qu'il y a des demandes pressantes aujourd'hui auxquelles nous devons répondre. Il se réfère au courrier des habitants des Chavannes que vous avez reçu et qui sont tous favorables à ce que cela se fasse.

L. Thévenoz explique que le chemin de l'Ancien-Château est le seul endroit où l'on peut passer avec des machines et si l'on met à exécution cette proposition, il faut se rendre compte qu'il n'y aura plus d'agriculteurs à Soral.

N. Hafner précise que le but de sa démarche est de peser les intérêts collectifs et s'il devait y avoir une détermination collective, y compris de l'exécutif, il rappelle que l'on trouve toujours des arrangements. Et il rappelle que le bon sens est de faire circuler les voitures là où personne n'habite...

R. Dunand demande s'il a un projet précis ?

C. Fontaine intervient pour dire qu'elle est d'avis de partager ces nuisances... Elle comprend ceux qui ne veulent pas toucher à ce qu'ils ont pu préserver, mais il lui semble que beaucoup de gens n'ont pas été épargnés depuis très longtemps.

L. Weiss ajoute que le degré d'affectation des nuisances touche la population avec des degrés différents.

M. Fabjan relève que le problème des voitures, quel que soit l'endroit, dérange. Elle pense que plus il sera difficile de traverser le village, plus les gens éviteront de passer par Soral ou choisiront de se déplacer autrement qu'en voiture. Ce sont des leviers à actionner au maximum.

N. Hafner résume le choix possible : soit aménager à l'intérieur du village pour répartir ou déplacer les nuisances, soit supprimer la circulation à l'intérieur du village, ce qui est plus compliqué à mettre en place. Cependant il relève que faire passer les voitures là où il y a peu d'habitations, c'est vraiment bien pour l'intérêt collectif.

J.-M. Dunand reprend l'intérêt collectif cité pour demander si celui-ci justifie une répartition des nuisances ? Il s'agit pour lui d'une forme d'amélioration de l'intérêt collectif vu comme un partage du fardeau. Et il pense que c'est ce vers quoi il faut tendre.

L. Thévenoz remarque qu'avec cette solution, c'est aussi plus de voitures vers l'école.

B. Fontaine relève que la route de contournement, c'est le Graal avancé depuis longtemps, mais cela n'empêche pas d'améliorer la circulation dans le village, de faire des aménagements sécuritaires, de répartir différemment la circulation dans le village, mais aussi de travailler sur des autres thèmes comme les horaires de la douane, des routes de contournement ou de détournement sur des routes existantes ou nouvelles, etc... La solution est donc de travailler sur tous les fronts, et surtout ne pas mettre en parenthèse notre action. Cet essai a eu beaucoup de mérite et a suscité un débat intéressant.

S. Battiaz est aussi favorable à faire des essais. Puis concernant l'option de faire passer des voitures à l'extérieur du village, il rappelle que nous connaissons potentiellement les flux grâce aux chiffres dont nous disposons, y compris ceux montrant le déséquilibre entre la circulation passant par Bardonnex et l'infime proportion passant par Soral. Il ne faudrait pas repousser le problème plus loin en déviant sur une autre route.

D. Pétris souhaite préciser que le petit bus 83 fait demi-tour pour entrer dans le village en fin de journée afin de passer par le chemin du Bois -de-By. Ceci, à cause des bouchons.

L. Weiss revient sur la pérennisation des feux évoquée lors du dernier CM : la décision est de s'appuyer sur des croisements naturels pour y installer ces feux. Un de ceux-ci à la sortie du P+R de Viry par ex., chemin de Veigy. Installation aussi d'un feu à Soral 1. Puis, concernant la question d'avoir des feux moins longs à certaines périodes (w-e par ex.), ce point est encore en discussion. Elle communiquera les documents dès qu'elle les recevra.

Enfin à la question de poser des radars sur les feux, il semblerait que cela coûte cher et est très compliqué.

R. Florez informe que **le Noël des aînés est fixé au 8 décembre**, l'invitation vous sera envoyée pour s'inscrire. Elle sera envoyée par courriel et il demande de lui répondre à lui personnellement et pas à la Mairie.

Voyage de fin de législature : le programme est prêt et sera envoyé aux participants inscrits par courriel très prochainement.

C. Fontaine n'a pas de points à mentionner.

5. Propositions et questions individuelles

D. Pétris revient sur la demande de «sujets» sur les 4 ans de législature pour la revue de Soral avant le 10.11.24 si possible.

Puis Noël à l'EMS : date prévue le 11.12. à 17h30 et il est convenu avec M. Collard que ce serait à eux de préparer le tout et de transmettre les factures. Elle s'occupera des cadeaux pour les présents + les résidents.

L. Thévenoz relève que les bus 83 sont encore tous d'anciens bus , quid ? Possible d'avoir des nouveaux ?

W. Ruckstuhl explique avoir pris le bus 83 à 2 reprises et trouvé l'expérience positive.

S. Battiaz informe que la commission s'est rendue chez M. Bürri et que les plans du projet d'aménagement des rues du village sont prêts à être déposés et consultables sur le site internet de la commune.

M. Fabjan demande s'il serait possible de RE-présenter les plans dans un prochain CM ? Ou **N. Hafner** propose de transférer les plans à tout le CM si possible et de poser les questions en décembre. **Accepté.**

R. Dunand souhaite rebondir sur les discussions relatives au trafic dans le village. Il en avait parlé il y a 3-4 mois au CM par rapport à une motion demandant la possibilité de faire un contournement de Soral et discutée dans la commission mobilité-transports au Grand Conseil. A l'origine cela concernait surtout la France et il était demandé de le faire sur Suisse. Il avait proposé de corriger les « invites » en proposant d'examiner la possibilité de contourner Soral avec la collaboration de la commune et des acteurs locaux au travers de mesures simples et l'utilisation de voiries existantes sur un temps limité, et de développer le trafic multimodal dans la région. Le but était d'avoir une motion (2792 A) la plus consensuelle possible et jeudi dernier elle a été acceptée au Grand Conseil. Le CE doit revenir avec une réponse à cette motion. A suivre.

M. Fabjan pense qu'en termes de Voie verte et pistes cyclables, il y aurait mieux à faire que des itinéraires pour se promener, mais plutôt de proposer des trajets efficaces pour se déplacer.

B. Fontaine demande ce qu'il en est de la motion 2597 A, demandant la fermeture des petites douanes ? Réponse : balayée en commission.

Une discussion très technique s'engage sur le sujet des horaires des douanes, de Bardonnex, du contournement, etc...

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

En résumé, la motion demande surtout de ne pas oublier Soral et d'étudier la possibilité d'une route de contournement selon horaires pour Soral et en utilisant les chemins de traverse.

C. Ruchonnet annonce que **le Noël des enfants aura lieu le 17 décembre à 18H** et il y a besoin de bras pour installer différents stands. Merci de l'informer si vous êtes prêts à donner un coup de main avant le 15 novembre.

N. Hafner demande quand le plan financier de la commune pourra être présenté au CM ?
P. Claret répond être en attente de nouveaux tableaux et de réponses complémentaires aux questions posées. Ainsi que de variantes diverses.

Il est rappelé que le CM de décembre est déplacé au 16 décembre.

La séance est levée à 20H10.